

**DEMANDE D'AUTORISATION D'ABSENCE EXCEPTIONNELLE DE L'ÉLÈVE
OU AMÉNAGEMENT DU TEMPS SCOLAIRE DU 1^{ER} DEGRÉ**

À RETOURNER À L'ÉCOLE au moins 1 mois avant l'absence

Ne pas transmettre les absences pour motif médical ou relatives à un projet éducatif, ainsi que pour les élèves ayant 16 ans qui ne sont plus soumis à l'obligation scolaire (article 131-8 du code de l'éducation).

PARTIE À REMPLIR PAR LE RESPONSABLE LÉGAL qui devra le remettre à l'école

Nom de l'élève :

Prénom de l'élève :

Classe : Date de naissance : Sexe : garçon ou fille

Date du début de l'absence : Date de la fin de l'absence :

Nombre de jours d'absence effective demandés : jour(s)

En cas de demande identique effectuée pour un autre enfant, scolarisé dans le 1^{er} ou le 2nd degré, cochez la case :

Motif de la demande (indiquez les raisons avec précision, le motif : "raison familiale" n'est pas accepté) – joindre un courrier argumenté et des justificatifs si nécessaire :

Responsable légal de l'enfant : (à rempli par l'établissement si incomplet)

Mme et/ou M. Nom de famille :

Adresse :

Code postal et ville :

Numéro de téléphone :

Je soussigné(e),

, responsable légal de l'enfant, demande une autorisation d'absence exceptionnelle pour les motifs exposés ci-dessus.

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements apportés.

À , le Signature :

PARTIE À REMPLIR PAR LE DIRECTEUR D'ÉCOLE / LA DIRECTRICE D'ÉCOLE

Indiquer le nom de l'école où est géré administrativement l'élève dans le cas d'un RPI

Nom de l'établissement :

Ville de l'établissement :

Nombre de jours de congés déjà sollicités dans l'année scolaire :

Avis et signature de l'inspecteur ou l'inspectrice de l'éducation nationale de circonscription :

Favorable ou Refus

Signature :

Formulaire envoyé

par mail à la DSDEN le :

Décision et signature de Monsieur Jérôme JARDRY, directeur académique des services de l'éducation nationale :

Accord - la demande est accordée au vu des justificatifs transmis

Refus - la demande est refusée en raison du motif invoqué considéré comme non recevable ou insuffisamment étayé

Date :

Signature :

Pour le directeur académique
des services de l'éducation
nationale de Côte-d'Or,
le secrétaire général
Cédric PETITJEAN